

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 11 avril 2008

Présidence _ Pierre ó André Gaudin, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 4/2008 relatif à une demande de crédit d'étude pour l'aménagement du bourg et de ses abords, de la rue de la Gare à la rue du Chêne, en passant par le Bourg de Jougne et la Grand-Rue,
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le crédit d'étude de fr. 163'552.- dont respectivement fr 20'000.- pour l'étude préliminaire et fr 143'500.- pour le concept d'aménagement du bourg et de ses abords, de la rue de la Gare à la rue du Chêne en passant pour le Bourg de Jougne et la Grand Rue,
2. d'autoriser la Municipalité de poursuivre les démarches avec son mandataire en vue de l'étude préliminaire et du concept d'aménagement proprement dit,
3. de prélever les sommes nécessaires sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune,
4. de demander formellement à la Municipalité que le suivi de la démarche en phase de consultation ne soit pas réservée aux commissions de gestion et des finances, mais soit ouverte aux membres intéressés de la commission dite « de développement » qui a produit le rapport de 1997

Ainsi délibéré en séance du 11 avril 2008

Le Président :
Pierre ó André Gaudin

La Secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire

